# DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

### VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal : le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 19 octobre 2009

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009** 

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - RUE DE FONTENAY

Accusé de réception de la préfecture en date du mercredi 14 octobre 2009

#### Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

#### Présents:

#### Adjoints:

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

#### Conseillers:

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

#### Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2009**

**DELIBERATION D20090469** 

# URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - RUE DE FONTENAY

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans sa séance du 14 janvier 2002, le Conseil Municipal a instauré le principe de la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal, conformément au Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-1 et L 332-11-2;

Dans sa séance du 21 novembre 2003, le Conseil Municipal a fixé les modalités de recouvrement de la participation pour voirie et réseaux.

Le projet de construction d'un ensemble immobilier de 40 logements rue de Fontenay nécessite la réalisation de travaux d'adaptation du réseau d'électricité sans nécessiter d'aménagement supplémentaire de la voie existante.

La distance de péréquation est de 80 m.

Les terrains situés dans ce périmètre sont déjà desservis à l'exlusion du terrain d'assiette du projet, la participation est répercutée en totalité sur le projet d'aménagement.

Le programme d'équipements publics est estimé à :	5 910,25 € HT
Electricité	5 910,25 € HT
Le montant répercuté auprès du pétitionnaire sera de	5 910,25 € HT

Cette participation sera portée dans les autorisations de construire.

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation.

Des conventions pour le préfinancement pourront être souscrite avec les pétitionnaires.

Les travaux seront réalisés dans les délais prévus par les conventions si elles existent ou selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas :

Les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville :

- les dépenses : chapitre 21 S/C 8221 compte 2153 ;
- les recettes issues de la PVR : chapitre 73 S/C 8221 compte 7348.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la PVR tel que défini sur le plan joint en annexe 1;
- engager la réalisation des travaux d'adaptation des réseaux dont le coût estimé s'élève à : 5 910,25 € HT;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément à l'estimation des travaux ;

- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement et la réalisation des travaux ;
- confier la réalisation des travaux d'électricité à EDF ;

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Pour Madame le Maire de Niort **Geneviève GAILLARD** L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL